Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB - 15.03.2019
Numéro de publication: KK04-0000003910
Canton: NE

Entité de publication:
Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Etat de collocation et inventaire Café des Arts Neuchâtel SA en liquidation

Débiteurs:
Café des Arts Neuchâtel SA en liquidation
CHE-215.194.581
rue Jacques-Louis-de-Pourtalès 5
2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.
But : exploitation d'établissements publics, lounges, service traiteur et création d'évents (pour but complet, cf. statuts).
Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 04.04.2019
Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours
Fin du délai: 25.03.2019